



Hydro-balnéopraticien

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise hydro-balnéopraticien et certificat de gestion

Prix: 325€ par an

Durée: 2 ans

Pratique en entreprise obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)

Formation en chef d'entreprise

Description

Le spécialiste des soins d'eau

Plongez dans la détente et la relaxation lors d'un soin à base d'eau de mer, d'eau de source ou de composants marins. Massages sous eau, des douches au jet, des enveloppements d'algues, des bains de boue, des bains bouillonnants, de l'aquagym, un sauna, un hammam... au programme.

Sous les directives d'un patron, vous conseillez et accompagnez les clients dans un moment de bien-être grâce à votre meilleure alliée : l'eau.

Débouchés

Au bout de deux ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Ouvrir votre propre espace de soins.
- Travailler comme praticien dans des établissements de thermalisme, de thalassothérapie, balnéothérapie et spas.
- Vous perfectionner dans une technique de massage ou de soins

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être Hydro-balneopaticien ?

Vous devez être résistant, avoir le sens du commerce et une hygiène impeccable.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités et de l'organisation, et vous aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation

Horaire

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- 1^{ère} année : les lundis (18h00 à 21h30)
- 2^{ème} année : les vendredis (18h00 à 21h30)

Ces horaires ne tiennent pas compte des cours de gestion. Il faut donc rajouter 4 heures supplémentaires au programme de 1^{ère} et 2^{ème} année.

Programme

1^{ère} chef d'entreprise (168h)

- Hygiène et sécurité (12h)
- Gestion de la clientèle (10h)
- Eléments de base de biologie (38h)
- Elément de base de chimie (6h)
- Huiles essentielles et végétales (6h)
- Massage de bien-être (24h)
- Massage esthétique corps (32h)
- Massage esthétique du visage et du décolleté (20h)
- Gestion spécifique (suivi du projet d'entreprise) (20h)

2^{ème} chef d'entreprise (120h)

- Hygiène générale (4h)
- Premiers secours (4h)
- Gestion de la clientèle (6h)
- Physiologie (10h)
- Bains (6h)
- Douches (20h)
- Gommage (14h)

- Enveloppement (12h)
- Massages douches sous affusion (20h)
- Massages douches en immersion (6h)
- Hammam (6h)
- Sauna (4h)
- Gestion du stress (6h)
- Interface entreprises (visites centre, salons professionnels et séminaires) (8h)
- Gestion spécifique (4h)

Cours de gestion (160h réparties sur les 2 années de formation)

- Esprit d'entreprendre
- Création d'entreprise
- Législation
- Stratégie commerciale
- Gestion commerciale
- Comptabilité
- Fiscalité
- Plan financier

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré d'un nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Vous pouvez être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession si vous êtes :

- Titulaire d'un certificat d'apprentissage dans la profession,
- Titulaire d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession,
- Occupé ou ayant été occupé dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les

métiers protégés.